



N° : 2019-087

Motion contre la destruction des services publics de proximité.

**DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN
COMMUNE DE MONTAUROUX**

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Suffrages exprimés : 27

VOTE
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019**

PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES
HUET Jean-Yves, CECCHINATO Robert, STURM Aurore, DUFOUR Michèle, MANKAI Marie-José, DURAND Laurence, DURAND-TERRASSON Philippe BOTTERO Jean-Antoine, COULON Christian, CECCHINATO Michèle, GRAILLE Aurélie, FABRE Joëlle, DE SCHACHT Annick, DELCOURTE Sophie, MELON Eric, BORMIDA Jean-François, ELOY Mickaël, THEODOSE Christian, GAL Eric, BETHEUIL Eric, LAUGE Jacques- Yves,	COATHALEM Jean-Yves pouvoir à Christian COULON. LANGLOIS Serge pouvoir à Jean-Yves HUET. BARON Michèle pouvoir à Robert CECCHINATO. DALMASSO Baptiste pouvoir à Mickaël ELOY. SIMON Marie-Hélène pouvoir à Eric BETHEUIL. GONCALVES RIBEIRO Valérie pouvoir à Jacques-Yves LAUGE.	PENEZ Yvette. Pierre-Jean ALFONSI.

Le Conseil Municipal de Montauroux, régulièrement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni le 17 septembre 2019 à 20 h 00 au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur HUET Jean-Yves, Maire. Mme Laurence DURAND a été désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300812-20190917-2019-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2019

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- Des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- La mise en place de conseillers comptables,
- La réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- Des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et d'implantation d'ordinateur. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc. seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des voix :

- Approuve la présente motion contre la destruction des services publics de proximité ;
- Demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.
- Demande que la trésorerie/SIP/SIE/ etc. soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.



Le Maire,
HUET Jean-Yves

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère/le caractère de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON (5 rue Racine - 83000 Toulon) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.